

<b>AR Prefecture</b>	<b>COMMUNE DE GREZELS</b>
046-214601304-20230609-D_2023_24-DE	<b>Séance du 09 juin 2023</b>
Reçu le 12/06/2023	Date de la convocation: 05/06/2023
<b>Membres en exercice : 11</b>	<i>L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ</i>
<b>Présents : 8</b>	<b>Présents :</b> Sébastien PEREZ, Agnès CHAPELET-VOYE, Serge LEVERGEOIS, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Quentin FOURNIÉ, Marianne PEROCHEAU, Valérie JAMPIERRE
<b>Quorum atteint : oui</b>	<b>Représentés :</b> Maurin BERENGER par Sébastien PEREZ, Christine COGNÉ par Serge LEVERGEOIS
<b>Votants: 10</b>	<b>Excusés :</b>
<b>Pour: 10</b>	<b>Absents :</b> Arnaud JAECKEL
<b>Contre: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Serge LEVERGEOIS
<b>Abstentions: 0</b>	

**Objet: Longueur de voirie de la commune - D\_2023\_24**

Monsieur le maire rappelle au conseil que la longueur de voirie appartenant au domaine public de la commune est une des données nécessaires au calcul de la DGF.

Des travaux ont été réalisés sur l'ancienne place de la Fraternité et l'adressage effectué.

La communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble a validé la demande de classement – déclassement des voies et places suite à ces modifications, entraînant une variation de la longueur de voirie, qui était de 23904 ml sur la précédente délibération.

Il s'agit donc de mettre à jour la longueur de voirie, qui, après modification, est de 23 874 ml.

Après délibération, le conseil

Fixe la longueur de la voirie sur la commune à 23 874 ml.

Le maire de GRÉZELS,  
Sébastien PEREZ

  


MAIRIE DE GREZELS  
R.F.  
46 (Lot)

Le/la secrétaire de séance,  
Serge LEVERGEOIS



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 12 / 06 / 2023  
et publié ou notifié  
le 13 / 06 / 2023

  


MAIRIE DE GREZELS  
R.F.  
46 (Lot)